

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 FÉVRIER 2011 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absente :

Nicole CARLE, suite à sa démission

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ, greffier, directeur général.

11,28 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

11,29 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

11,30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

19.1 Boralex – Raccordement des bureaux de Boralex aux réseaux municipaux

11-22 RÉSOLUTION NO 11-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

11,31 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

11,31.1 SESSION ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 10 janvier 2011.

11-23 RÉSOLUTION NO 11-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 10 janvier 2011 tel que présenté.

11,31.2 SESSION SPÉCIALE DU 31 JANVIER 2011

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 31 janvier 2011.

11-24 RÉSOLUTION NO 11-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 31 JANVIER 2011

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 31 janvier 2011 tel que présenté.

11,32 PÉRIODE DE QUESTIONS

Stéphan Jodoin informe les membres du conseil des différents dossiers qui touchent le service de sécurité incendies. Il mentionne que la compagnie Cascades fera don à la ville d'un camion citerne pompe qui devrait être livré jeudi.

11,33 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a assisté à une réunion spéciale de la Maison des jeunes afin de trouver un remplaçant à la coordonnatrice qui part en congé de maternité. Elle souligne qu'aucun candidat n'a été trouvé à ce jour. Elle dit que le poste est toujours disponible et elle invite les membres du conseil à suggérer des noms.

11,34 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'urbanisme et celui de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Les rapports du service d'infrastructures et de l'administration ont été vu en comité plénier. Le rapport du service de

sécurité incendies est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

11,35 COMPTES DU MOIS

11-25 RÉSOLUTION NO 11-25 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (233 290,77 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

11,36 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

11,37 DÉMISSION DE NICOLE CARLE DE SON POSTE DE CONSEILLÈRE

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Nicole Carle de son poste de conseillère.

11,38 BIBLIOTHÈQUE

11-26 RÉSOLUTION NO 11-26 Annulée PROJET D'AGRANDISSEMENT par R 11-74 DE LA BIBLIOTHÈQUE MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La coordonnatrice de la bibliothèque presse le conseil municipal de statuer sur le dossier d'agrandissement de la bibliothèque;
- 2 La direction générale avait été mandatée pour la préparation de plans pro-format;
- 3 Le conseil municipal a étudié les différents scénarios proposés par la direction générale;
- 4 Le conseil municipal favorise l'étude du scénario qui prévoit un agrandissement de 85 mètres carrés de la bibliothèque actuelle dont le coût est estimé à 239 767,35 \$;

- 5 Il y a lieu de mandater un architecte afin de préparer un plan préliminaire dudit projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Caroline Roberge, architecte, pour la conception d'un plan préliminaire pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale située au 13, rue Caron.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer **QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (85,00 \$)** l'heure, pour un montant maximal de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)**, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Caroline Roberge, architecte.

11,39 TRÉSORERIE

11,39.1 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 230 ET 248 – Bassin rues des Pins et des Bouleaux – Demande de soumissions

11-27

RÉSOLUTION NO 11-27 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 230 ET 248 BASSIN RUES DES PINS ET DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté les règlements n^{os} 230 et 248 et qu'un des termes du prêt est le 25 mars 2011;
- 2 Il y a lieu de refinancer ces emprunts pour un dernier terme de trois ans;
- 3 Il y a lieu que la ville demande des soumissions à des institutions financières pour ce refinancement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder un appel d'offres sur invitation pour le refinancement des règlements d'emprunts n^{os} 230 et 248 auprès des institutions financières suivantes : la Caisse Desjardins des Bois-Francis, la Banque Nationale et la Banque de Montréal.

11,39.2 AUTORISATION À LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE – Utilisation du transit de la ville pour l'échange de numéraires

**11-28 RÉSOLUTION NO 11-28
UTILISATION DU TRANSIT DE LA VILLE
AUTORISATION À LA RESPONSABLE
DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La bibliothèque de Kingsey Falls ne possède pas de compte à la Caisse Desjardins des Bois-Francis;
- 2 La responsable de la bibliothèque procède, à l'occasion, à de l'échange de numéraires au comptoir de la Caisse Desjardins des Bois-Francis;
- 3 Il y a lieu d'autoriser la responsable de la bibliothèque à utiliser le transit de la ville à la Caisse Desjardins des Bois-Francis pour faciliter les transactions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls autorise la responsable de la bibliothèque, madame Suzanne Boulet, à utiliser le transit n° 756600 que la Ville de Kingsey Falls détient à la Caisse Desjardins des Bois-Francis pour l'échange de numéraires.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Madame Suzanne Boulet et à la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

11,40 RESSOURCES HUMAINES

11,40.1 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2011 – Remplacement de la résolution 11-07

**11-29 RÉSOLUTION NO 11-29
Remplace AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS
R 11-07 POUR L'EXERCICE 2011**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;
- 2 Aux termes de la résolution no 11-07, la ville a accordé une augmentation salariale pour l'année 2011;
- 3 Il y a lieu d'apporter des précisions concernant cette augmentation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 11-07.
- 2- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière et aux étudiants une augmentation salariale du taux horaire de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2011.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale est rétroactive au 1^{er} janvier 2011.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

11,40.2 ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

11-30

RÉSOLUTION 11-30 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a adoptée une politique intégrée des conditions de travail de ses employés le 23 mars 2009;
- 2 Ces conditions de travail sont échues depuis le 31 décembre 2010;
- 3 Il y a lieu d'adopter le document «*Conditions de travail 2011 – 2012 – 2013*» auquel quelques modifications ont été apportées;
- 4 Le document des conditions de travail 2011 – 2012 – 2013 a reçu l'aval des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.** Le conseil municipal adopte le document «*Conditions de travail 2011 – 2012 – 2013*» dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale. Nonobstant ce qui précède, afin d'alléger la présentation du livre des procès-verbaux, l'annexe n'y sera pas incluse mais sera conservée aux archives municipales pour fins de référence. Ce document sera en vigueur pour les années 2011, 2012 et 2013.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution et du document finalisé des conditions de travail sera remise à tous les employés.

11,40.3 MODIFICATION DES PRIMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURES

11-31 **RÉSOLUTION NO 11-31**
Remplace **SERVICE D'INFRASTRUCTURES**
R 09-72 **EMPLOYÉS RÉGULIERS ET SAISONNIERS**
SALAIRE ET PRIMES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté la résolution no 09-72 fixant la salaire pour le poste d'ouvrier spécialisé;
- 2 Suite à la mise en place de cette grille et à l'expérience vécue, il y a lieu de modifier la grille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 09-72.
- 2- **SALAIRE ET PRIMES.** Le salaire et les primes* pour les employés réguliers et saisonniers du service d'infrastructures sont les suivants :

Salaire de base pour un journalier	15,00 \$ / heure
Salaire de base pour un ouvrier spécialisé avec expérience	17,00 \$ / heure
Prime – Chef d'équipe** :	
- Gestion du personnel	1,00 \$ / heure
- Responsabilités techniques	1,00 \$ / heure
Supplément salarial traitement eaux usées***	1,00 \$ / heure
Supplément salarial traitement eau potable***	1,00 \$ / heure
Prime – Garde	

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures	16 h à 7 h	16 h à 7 h	16 h à 7 h	16 h à 7 h	16 h à 7 h	16 h à 16 h	16 h à 16 h
Montant payé	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	20,00 \$	20,00 \$

Lors d'un congé férié, la garde débute à 16 h la veille du congé et se termine à 16 h le jour du congé.

Un seul employé à la fois peut avoir la prime de garde. Cette prime ne peut pas être fractionnée.

- * Toutes les primes et les suppléments salariaux seront ajoutés au taux horaire de l'employé, s'il y a lieu.
- ** La prime de chef d'équipe est versée uniquement lorsque le détenteur du poste supervise le travail d'au moins un employé.
- *** Le supplément salarial pour le traitement des eaux usées et le traitement de l'eau potable sont accordées aux employés détenant un certificat d'opérateur reconnu par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Lors des congés fériés, les primes et les suppléments salariaux seront versés pour les heures que l'employé aurait normalement effectuées.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au trésorier.

11,41 SERVICE D'INFRASTRUCTURES

11,41.1 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 11-17

11-32

RÉSOLUTION NO 11-32 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 11-17

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 *Aux termes de la résolution no 11-17, la ville était autorisée à acheter un camion Ford Cube Van 2004 et une camionnette Ford F-15 2008;*
- 2 *Lors de l'inspection des véhicules, d'importants problèmes de carrosserie et de moteur ont été détectés;*

*EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler la résolution no 11-17, adoptée lors de la session du conseil du 10 janvier 2011.*

11,41.2 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

11-33

RÉSOLUTION NO 11-33 SERVICE D'INFRASTRUCTURES ACHAT D'UNE CAMIONNETTE CHEVROLET SILVERADO 1500

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit remplacer une des camionnettes qui demande des réparations trop importantes;
- 2 Le garage Gervais Auto de Trois-Rivières a soumis une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Les membres du conseil municipal entérinent l'achat, au garage Gervais Auto de Trois-Rivières, d'une camionnette Chevrolet, Silverado 1500, 2008, numéro de série 1GCEDK19J88E194437.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (18 385,00 \$)** plus la TVQ pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fond général.

11,41.3 ACHAT D'UN CAMION-CUBE

11-34 **RÉSOLUTION NO 11-34**
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
ACHAT D'UN CAMION-CUBE
GMC, SAVANA 16 PIEDS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit remplacer son camion-cube qui demande des réparations trop importantes;
- 2 Les Entreprises Gaévan inc. de Québec ont soumis une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Les membres du conseil municipal entérinent l'achat, aux Entreprises Gaévan inc. de Québec, d'un camion-cube GMC, Savana 16 pieds, 2007, numéro de série 1GDJG31U071202534.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET ONZE CENTS (18 067,11 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fond général.

11,41.4 LETTRAGE DE CAMIONS

11-35 **RÉSOLUTION NO 11-35**
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
LETTRAGE DE CAMIONS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules;
- 2 Il y a lieu de faire identifier les véhicules aux couleurs de la ville
- 3 La firme Enseignes Lavigne inc. a déposée une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **LETTRAGE.** La ville est autorisée à faire effectuer le lettrage de la camionnette Chevrolet Silverado et du camion-cube GMC Savana par la firme Enseignes Lavigne inc.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (265,00 \$)**, par véhicule, plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Enseignes Lavigne inc.

11.42 ADMINISTRATION – SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE – Mandat

11-36 **RÉSOLUTION NO 11-36**
ADMINISTRATION
GESTION DOCUMENTAIRE
MANDAT À LA FIRME
HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a procédé à la fermeture du poste de réceptionniste au cours de l'année 2010;
- 2 La titulaire du poste assurait la gestion documentaire des archives de la ville;
- 3 Les conditions rattachées à la fermeture du poste prévoyaient le recours à une ressource externe pour la gestion documentaire;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclasséement annuel et d'ouverture de dossiers des années 2009

et 2010 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (852,00 \$)** par période de quatre (4) jours plus les taxes applicables ou **CINQUANTE (50,00 \$)** de l'heure plus les frais de séjour pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme HB archivistes, s.e.n.c.

11,43 SALLE MUNICIPALE – Achat d'un rideau de scène

**11-37 RÉSOLUTION NO 11-37
7 RUE TARDIF – SALLE MUNICIPALE
ACHAT D'UN RIDEAU DE SCÈNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède à des travaux de rénovation à la salle municipale;
- 2 Il y a un problème de sonorisation;
- 3 L'ajout d'un rideau de scène améliorerait la qualité sonore de ladite salle;
- 4 La firme Francs Dec'Art a déposé une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de Francs Dec'Art un rideau ce scène pour la salle municipale située au 7, rue Tardif, le tout tel que décrit à la soumission du 14 décembre 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (1 761,28 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Francs Dec'Art.

11,44 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2011

**11-38 RÉSOLUTION NO 11-38
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a prévu, pour l'exercice 2011, un montant de 155 500 \$ pour des travaux de remplacement de trois ponceaux sur la route Gauthier, le rechargement du chemin Corriveau (1 km), le pavage du chemin Corriveau (0,7 km), la canalisation d'un fossé sur la rue des Joyaux et la correction de la fondation de la rue des Joyaux;
- 2 Le gouvernement du Québec accorde une aide financière via le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2011 pour les travaux suivants totalisant la somme de 155 500,00 \$:
 - remplacement de trois ponceaux sur la route Gauthier : 19 500 \$
 - rechargement du chemin Corriveau (phase 1) sur une distance de 1 km : 16 000 \$
 - pavage du chemin Corriveau sur une distance de 0,7 km : 54 000 \$
 - canalisation d'un fossé sur la rue des Joyaux : 20 000 \$
 - correction de la fondation de la rue des Joyaux : 46 000 \$
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Yvon Vallières, député de Richmond et président de l'Assemblée nationale du Québec.

11,45 CROIX-ROUGE CANADIENNE, Division du Québec – Entente Services aux sinistrés

**11-39 RÉSOLUTION NO 11-39
CROIX-ROUGE CANADIENNE,
DIVISION DU QUÉBEC
ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La lettre d'entente Services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec et la Ville de Kingsey Falls arrive à échéance;

- 1 Il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une nouvelle lettre d'entente Services aux sinistrés pour une durée de trois (3) ans, à compter de la date de signature.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (290,78 \$)** pour l'année 2011, soit un coût de **QUATORZE CENTS (0,14 \$)** par habitant. Pour chacune des années 2012 et 2013, la ville versera un montant de **QUINZE CENTS (0,15 \$)** par habitant.
- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

11,46 FORMATION FQM – « Rôle et responsabilités des élus, module 2 »

11-40

**RÉSOLUTION NO 11-40
FORMATION FQM AUX ÉLUS MUNICIPAUX
« RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS, MODULE 1 »
PARTICIPATION DE CHRISTIANE LAMPRON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fédération Québécoise des Municipalités offre des formations aux élus municipaux;
- 2 La conseillère Christiane Lampron a manifesté le désir de participer à la formation « Rôles et responsabilités des élus municipaux, module 2 »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** La conseillère Christiane Lampron est autorisée à suivre la formation « Rôles et responsabilités des élus municipaux, module 2 » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités et qui se tiendra à Warwick, le 12 février 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (180,00 \$)** incluant les taxes pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Christiane Lampron, conseillère.

11,47 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – Transfert de l’organisation au Parc Marie-Victorin

11-41
RÉSOLUTION 11-41
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
TRANSFERT DE L’ORGANISATION
AU PARC MARIE-VICTORIN
ET OCTROI D’UNE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls organise depuis plusieurs années des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;
- 2 Les dirigeants du Parc Marie-Victorin ont manifesté leur intérêt à prendre en charge l’organisation de cette fête;
- 3 Il y a lieu de transférer l’organisation de la Fête nationale au Parc Marie-Victorin;
- 4 Il y a lieu d’accorder au Parc Marie-Victorin le montant prévu au budget 2011 pour l’organisation de cette fête;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ORGANISATION.** La Ville de Kingsey Falls transfère l’organisation de la Fête nationale du Québec au Parc Marie-Victorin.
- 2- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** pour l’organisation de la Fête nationale du Québec.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Beaudoin, directeur général du Parc Marie-Victorin.

11,48 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités de versement de la subvention 2011

11-42
RÉSOLUTION NO 11-42
MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.
VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2011

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a accepté de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2011 pour un montant de 42 000,00 \$;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **QUARANTE-DEUX MILLE DOLLARS (42 000,00 \$)**, à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'année 2011, selon le calendrier suivant :
 - Le tiers du montant, soit **QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000,00 \$)** sera versé à la mi-février;
 - Le deuxième tiers du montant, soit **QUATORZE MILLE DOLLARS (14,000,00 \$)** à la date du deuxième versement des taxes, soit le 28 juin 2011;
 - Le troisième et dernier tiers du montant, soit **QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000,00 \$)** à la date du troisième versement des taxes, soit le 23 septembre 2011.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

11,49 COMITÉ FAMILLE – Concours de logo – Achat d'un prix

11-43 **RÉSOLUTION NO 11-43**
COMITÉ FAMILLE
CONCOURS DE LOGO
ACHAT D'UN PRIX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville de Kingsey Falls travaille actuellement l'élaboration de sa politique familiale;
- 2 Le Comité famille organise un concours de logo;
- 3 Une demande a été faite à la ville pour offrir un cadeau qui sera remis au concepteur du logo gagnant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter un iPod touch qui sera offert en cadeau au concepteur du logo gagnant dans le cadre du concours organisé par le Comité famille.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **DEUX CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (249,99 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

11,50 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2011

11,50.1 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC

11-44

RÉSOLUTION 11-44 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2011.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc.

11,50.2 ÉCHO DES CHUTES

11-45

RÉSOLUTION NO 11-45 L'ÉCHO DES CHUTES SUBVENTION 2011

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement d'une somme de 2 500 \$ pour aider au fonctionnement et à la publication du journal local L'Écho des chutes;
- 2 Une demande a été faite à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** au journal L'Écho des chutes à titre de subvention pour aider au fonctionnement et à la publication du journal pour l'année 2011 et un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** pour souligner le 25^e anniversaire du journal.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à L'Écho des chutes.

11,50.3 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS INC.

11-46 RÉOLUTION NO 11-46 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS INC. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2011

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La mission de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. est de promouvoir l'activité économique sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville a reçu une demande de subvention de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls pour l'exercice 2011;
- 3 Il y a lieu de verser la subvention prévue au budget de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser la somme de **SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000,00 \$)** à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. à titre de subvention pour l'année 2011.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

11,50.4 ÉCOLE CASCATELLE

11-47 **RÉSOLUTION NO 11-47 ÉCOLE CASCATELLE SUBVENTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;
- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2011 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2010-2011.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

11,50.5 ACTIVITÉS SPORTIVES CASCADES – Animation du badminton à l'école Cascatelle – Saison 2010-2011

11-48 **RÉSOLUTION NO 11-48 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANIMATION DU BADMINTON À L'ÉCOLE CASCATELLE POUR LA SAISON 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande a été faite pour le versement d'une contribution financière pour l'animation du badminton à l'école Cascatelle;

- 2 Cette contribution permet d'engager un jeune qui surveille les lieux et s'occupe des installations;
- 3 La ville a prévu un montant à cette fin dans ses prévisions budgétaires 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls accepte de verser aux Activités sportives Cascades une contribution financière de **QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (465,00 \$)** pour l'animation du badminton à l'école Cascatelle durant les mois de septembre 2010 à avril 2011 inclusivement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Guy Fortier.

11,50.6 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

11-49

RÉSOLUTION NO 11-49 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE "CONTACT"

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide "Contact" de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide "Contact" de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2011.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide "Contact".

11,50.7 DOMAINE DES DEUX CÔTES

11-50 RÉSOLUTION NO 11-50 DOMAINE DES DEUX CÔTES SUBVENTION POUR ENTRETIEN DE VOIES DE CIRCULATION PRIVÉES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-61, la Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec le Domaine des Deux Côtes relativement aux modalités de subvention pour l'entretien de voies de circulation privées;
- 2 L'organisme a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2011;
- 3 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 4 La ville a prévu un montant à cette fin dans ses prévisions budgétaires 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian **TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Domaine des Deux Côtes, organisme sans but lucratif, une subvention de **QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (85,00 \$)** par immeuble visé par cet organisme pour l'exercice 2011, soit un montant total de **DEUX MILLE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (2 125,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Domaine des Deux Côtes.

11,51 REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC MARIE-VICTORIN

11-51 RÉSOLUTION NO 11-51 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à la démission de madame Nicole Carle de son poste de conseillère, il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la ville au conseil d'administration du Parc Marie-Victorin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme madame Christiane Lampron, conseillère, pour représenter la ville au conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin et à madame Christiane Lampron.

11,52 AFFAIRES NOUVELLES

11,52.1 BORALEX – Raccordement des bureaux de Boralex aux réseaux municipaux

Le directeur général explique la demande de la compagnie Boralex pour le raccordement de leurs bureaux situés sur la rue Lajeunesse aux réseaux municipaux. Ils veulent enfouir deux conduites le long de la rue Lajeunesse, entre l'asphalte et la conduite de gaz, dans le fond du fossé existant.

Le conseil désire étudier la demande et fera connaître sa décision lors de la prochaine session du conseil.

11,53 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 09.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

